



COMMUNE DE CHAMPS SUR YONNE
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente mars, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane Antunes, Maire.

Présents : Stéphane Antunes, Bernard Maimbourg, Véronique Leite, Emmanuel Bougerolle, Lionel Guigner, Claire Lacour, Gérard Fernandes, Nicolette Garcia, Vanessa Boucher, Hervé Picq, Matthieu Villecourt, Anne Guynot-Dalhem
Représentés : Christine Neplaz (proc. Bernard Maimbourg), Samy Perrot (proc. Claire Lacour), Pascal Ventura (proc. Vanessa Boucher), Chantal Audibert (proc. Nicolette Garcia), Sandy Baudry (proc. Matthieu Villecourt)
Absents excusés : Jacques Bouget

Membres en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 17

Date de convocation : 24 mars 2017

Secrétaire de séance : Claire Lacour

Monsieur le Maire vérifie que le quorum soit respecté et ouvre la séance.

Monsieur le Maire propose de ne plus faire lecture du précédent compte-rendu, le Conseil accepte à l'unanimité. Il demande s'il y a des demandes de modification sur le compte-rendu de la séance du 16 février 2017. Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité, sans demande de modification.

1/ Droit de préemption :

Vente Constant – pas de préemption- Unanimité

Vente SCI Rival – pas de préemption- Unanimité

Vente Desmoulins – pas de préemption- Unanimité

Vente Peyronnon – pas de préemption- Unanimité

Vente Heudelot - pas de préemption- Unanimité

2/ Reprise anticipée des résultats 2016 – DE 2017-08 :

Monsieur Emmanuel Bougerolle présente les résultats des budgets 2016, et la procédure de reprise des résultats aux budgets prévisionnels 2017. Les résultats ont pu être établis au regard des comptes de gestion, des restes à réaliser et de la fiche de

calcul validée par le comptable public. Il précise que les comptes de gestion et les comptes administratifs 2016 seront votés lors du prochain Conseil le 11 mai 2017.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2016 pour les budgets de la commune, de l'assainissement, du CCAS à l'unanimité :

Commune	Couverture déficit d'investissement 2016	360 854.16€
	Report 2016 en recettes fonctionnement	839 426.09€
Assainissement	Couverture déficit d'investissement 2016	122 603.80€
	Report 2016 en recettes fonctionnement	45 643.79€
CCAS	Report 2016 en recettes fonctionnement	1148.43€
	Report 2016 en recettes investissement	29.73€

La caisse des écoles présente un résultat excédentaire de 91.15€, qui sera repris au budget prévisionnel 2017 de la commune puisque le service a été dissous en 2016.

3/ Vote des taux d'imposition 2017 – DE 2017-09 :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 650 000€ soit un produit supplémentaire d'environ 6000 € par rapport à 2016 ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

 Taxe d'habitation : 13.50%

 Taxe foncière sur le bâti : 16.41%

 Taxe foncière sur le non bâti : 57.90%

4/ Vote des subventions aux associations « non communales » :

Madame Vanessa Boucher rappelle la délibération prise en séance du 16 décembre 2016 relative à l'augmentation de l'enveloppe de subvention pour ces associations, passant de 5000€ à 7500€. Elle détaille les demandes de chaque association présente en commission extra-municipale, et propose la répartition suivante, basée sur les clés de répartition définies :

Canoé-Kayak Nature de Champs sur Yonne	964.70€
Champs-sur-Yonne Arts martiaux	1854.05€
La Dynamique	351.34€
La Récré des Champs	371.85€
M'an Jeanne	225.00€
Comité des Fêtes	574.45€
Football Club de Champs	2454.50€
Club de la Bonne humeur	479.10€
Les P'tites canailles	225.00€

Le Conseil municipal prend acte de ces subventions pour le budget 2017.